

<http://groupes-premier-degre-36.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article20>

Arts du cirque

- Éducation physique et sportive -



Date de mise en ligne : mercredi 9 décembre 2009

Copyright © Groupes départementaux DSDEN36 - Tous droits réservés

Guide d'utilisation du document « Arts du cirque »

Programme 2008 en maternelle : agir et s'exprimer avec son corps

Compétence : s'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non ; exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement.

Programme 2008 en École Élémentaire : Education Physique et Sportive

Compétence : concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique et esthétique.

Les différentes étapes d'un module d'apprentissage :

La mise en place d'un module d'apprentissage se fait en fonction des conditions matérielles de l'école (installations et matériels pédagogiques) et ne comprend pas nécessairement tous les ateliers décrits dans le document « Arts du cirque ».

Au cours de ce module l'élève est amené à donner son avis, évaluer une performance selon des critères objectifs et assumer tous les rôles : acteur, spectateur, créateur.

Un kit de matériel pédagogique est à disposition en prêt dans chaque circonscription.

- Matériel facilement utilisable :

Maternelle : foulards, balles, pommelons acrobatiques 4 roues, activités corporelles.

CP-CE1 : liste prêt à l'emploi + anneaux, bâton du diable, diabolos.

CE2-CM1-CM2 : liste prêt à l'emploi + assiettes chinoises, massues, boîtes à cigare.

- Matériel plus difficile à utiliser (grande vigilance au niveau de la sécurité) :

CP-CE1 : échasses.

CE2-CM1-CM2 : rola-bola, pommelons acrobatiques 2 roues.

Cette classification du matériel est basée sur les exigences décrites dans le document « Arts du cirque », mais certains engins peuvent être utilisés dans d'autres cycles avec des exigences différentes.

Chaque séance débute par des exercices d'échauffement en lien avec les ateliers proposés pendant la séance (cf. page 1 du document « Arts du cirque »).

Préalable à chaque séance : Explication des aides et des parades sur les ateliers d'équilibre (cf. les fiches « Aides et parades »).

Aide : Intervention d'un élève pour la recherche de l'équilibre de l'acrobate (L'élève tient l'acrobate).

Parade : Intervention d'un élève pour limiter les risques en cas de déséquilibre de l'acrobate (L'élève est prêt à rattraper l'acrobate).

Un élève aide puis devient pareur ; le nombre d'élèves chargés des aides et des parades est égal au nombre d'acrobates (ou voltigeurs).

La communication entre les élèves (différents rôles) est permanente.

Séances 1 à 2 etc : Exploration de tous les ateliers avant perfectionnement. Le nombre de séances consacrées à cette phase est fonction du nombre d'ateliers à couvrir par les élèves.

Les élèves passent successivement sur les ateliers, répartis par petits groupes de 4 à 5 élèves. La familiarisation avec l'objet est visée, ainsi que l'acquisition de l'habileté de base sur chacun des ateliers (cf. niveau 1).

A la fin de cette phase, les élèves choisissent deux ateliers dans lesquels ils cherchent à se perfectionner ; si possible un atelier d'équilibre et un atelier jonglerie.

Une fois ce choix effectué, ils n'en changeront plus.

Ce document n'est pas une progression d'activités mais permet de mettre en œuvre des remédiations en fonction des difficultés rencontrées par les élèves.

Il n'est pas exhaustif et d'autres niveaux de difficulté peuvent être proposés aux élèves en conséquence. Il est tout à fait possible de combiner un niveau de jonglerie et d'équilibre.